



Le Centre de services scolaire de l'Énergie a besoin de chargés de projet et de professionnels pour, notamment, des travaux majeurs et mineurs de réfection d'écoles.

Attributions caractéristiques

Selon vos compétences et champs d'expertise particuliers, vos aptitudes et votre personnalité, vous serez amené à contribuer à nos projets d'investissement et de maintien de notre parc immobilier, que ce soit pour des projets d'ajout d'espace, d'agrandissements ou de reconstructions d'école, de réaménagements, de rénovations ou de réfections, pour des études ou pour la gestion des contrats et chantiers.

Qualifications requises

Être titulaire d'un baccalauréat en ingénierie (civil, structure, électricité, mécanique du bâtiment), ou en architecture, ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans le domaine, et/ou avoir cinq (5) années d'expérience pertinente.

(Être membre d'un ordre professionnel ou d'une association professionnelle ou de technologues est un avantage, mais pas une condition essentielle.)

Exigences particulières

Avoir une expérience pratique des activités d'une commission scolaire ou d'un centre de services scolaire ou d'organisations comparables;

Avoir une expérience pratique en gestion de projet de construction;

Démontrer des habiletés de communication et de supervision d'équipe de travail.

Traitement et conditions de travail

Le traitement sera déterminé selon les qualifications détenues et l'expérience reconnue.

Numéro de concours	Nombre d'heures	Lieu de travail	Supérieur immédiat	Date de début / fin
CSSÉ23-147	35,00	Services des ressources matérielles	Sylvie Rainville	mars ou avril 2023

Le Centre de services scolaire de l'Énergie participe au programme d'accès à l'égalité en emploi.
Les personnes désirant poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae.
AU PLUS TARD le 07 mars 2023 à 16 h.

Inscrire le numéro de concours dans l'objet de votre courriel.
Les candidatures devront être adressées à : **ressourceshumaines@cssenergie.gouv.qc.ca**

Il est important de noter que les personnes salariées détenant un poste régulier ou celles qui sont inscrites sur la liste de priorité d'embauche et dont le dossier est à jour peuvent nous faire parvenir une simple lettre offrant leurs services en spécifiant le titre du poste et le numéro du concours. Cependant, il incombe à la personne salariée de s'assurer que son dossier personnel contient les pièces démontrant qu'elle possède les qualifications requises, les exigences particulières et les connaissances pratiques. Pour toutes les autres, l'obligation de fournir le diplôme, curriculum vitae, relevé de notes et certification s'applique.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte.